

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUIN 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 18 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, maire.

Présents : Mmes Céline DANIAUD, Séverine FEYZEAU, Claire GAUBERT, Gaëlle POMME-CASSIEROU et Danièle PUBERT,
MM. Alain DESTREGUIL, Olivier DOUHAUD, Didier FÉNÉANT, Philippe FRERY, Jean-Luc MARCHAIS, Régis PLANET et Yann POUVREAU

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Françoise DURAND à M. Jean-Luc MARCHAIS, Mme Émilie MORINAUD à Mme Danièle PUBERT, M. Thomas ODABACHIAN à M. Alain DESTREGUIL

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 12

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Règlement intérieur du Conseil municipal,
- Intégration des parcelles cadastrées AC n° 655 et 658, impasse de la Combe des chaumes dans le domaine public,
- Intégration des parcelles cadastrées AD n° 601 et 602, impasse des Chardonnerets dans le domaine public,
- Cession de la parcelle cadastrée AC n° 205,
- Chemin rural des Guilloteaux : proposition d'échange,
- Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police pour les travaux de signalisation horizontale,
- Modification des tarifs de la salle des fêtes,
- Prolongation de la convention d'adhésion au service de Conseil Energie Patrimoine (CEP) avec la Communauté d'agglomération de Saintes,
- Motion du SDEER,
- Présentation du dispositif ECODIGO,
- Questions diverses,
- Actualités de la Communauté d'agglomération Saintes-Grandes Rives

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18h00.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nomination d'une secrétaire de séance

Madame Claire GAUBERT est nommée secrétaire de séance.

1 - Règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur le maire rappelle que le règlement intérieur du conseil municipal a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il doit être voté dans les 6 mois qui suivent l'élection municipale.

Une proposition de règlement a été adressée par mail à tous les conseillers qui affirment en avoir pris connaissance.

Le conseil approuve le règlement intérieur présenté.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

2 - Intégration des parcelles cadastrées AC n° 655 et 658, impasse de la Combe des chaumes dans le domaine public

Monsieur le maire explique au conseil que les parcelles AC 655 et 658 d'une superficie de 30 m² situées impasse de la Combe des Chaumes ont été acquises le 13 juin 2018 dans le cadre de la création d'une raquette de retournement à l'extrémité de l'impasse.

La délibération prise à l'époque ne précisant pas le classement dans le domaine public, les 2 parcelles font actuellement parti du domaine privé communal.

Il propose donc d'intégrer les parcelles au domaine public.

Le Conseil valide la proposition et décide d'intégrer les parcelles AC 655 et 658 dans le domaine public.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

3 - Intégration des parcelles cadastrées AD n° 601 et 602, impasse des Chardonnerets dans le domaine public

Monsieur le maire explique au conseil que les parcelles AD n° 601 et 602 d'une superficie de 1 178 m² ont été acquises le 28 mars 2018 pour constituer un chemin d'accès à plusieurs parcelles. Le chemin a été dénommé « impasse des Chardonnerets ».

Actuellement, les parcelles font toujours parti du domaine privé communal.

Il propose de les intégrer au domaine public.

Le Conseil valide la proposition et décide d'intégrer les parcelles AD n° 601 et 602 dans le domaine public.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

4 - Cession de la parcelle cadastrée AC n° 205

Monsieur le maire explique avoir été sollicité par madame Chloe BATE qui recherche une parcelle d'environ 2000 m² pour exercer son activité professionnelle d'éducatrice canine. La commune lui loue actuellement un terrain derrière le cimetière. La parcelle cadastrée AC n° 205 d'une superficie de 1935 m² située le long du chemin du cimetière appartenant à la commune conviendrait à ses critères, d'autant que le propriétaire d'un terrain contigu serait favorable pour lui vendre.

Monsieur le maire propose de céder la parcelle AC 205 à Madame BATE au prix de 0,5 € le m².

Le Conseil valide la proposition de cession au prix de 0,5 € le m² ; les frais de bornage éventuels et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Ont voté pour :	15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
-----------------	----	----------------	---------------------

5 - Chemin rural des Guilloteaux : proposition d'échange

Monsieur le maire explique que le chemin rural aux Guilloteaux traverse des parcelles appartenant à un même propriétaire. Depuis des années ce propriétaire sollicite la commune pour un déplacement de ce chemin en proposant un autre tracé.

Un autre propriétaire a également fait part de son intérêt pour le déplacement du chemin.

Monsieur le maire et Monsieur DERTREGUIL ont organisé de multiples réunions de travail et rencontres entre tous les propriétaires et le notaire de la commune pour trouver une solution à ce dossier dans un cadre légal.

Au regard de la complexité du dossier et de son aspect non prioritaire au sens de l'intérêt général, le conseil ne souhaite pas répondre favorablement à la dernière proposition reçue.

6 - Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police pour les travaux de signalisation horizontale

Monsieur le maire présente deux devis pour le projet de remise en peinture de toute la signalisation horizontale de la commune :

- Signalisation 17 pour un montant de 8079.60 € TTC
- Signaux Girod pour un montant de 5 265,14 € TTC

Il explique que le Département peut subventionner cette dépense au titre des amendes de police.

Le conseil valide le devis de l'entreprise Signaux Girod et autorise le maire à faire une demande de subvention au Département.

Ont voté pour :	15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
-----------------	----	----------------	---------------------

7 - Modification des tarifs de la salle des fêtes

Monsieur le maire donne la parole à Madame PUBERT.

Elle rappelle au conseil que les tarifs de la salle des fêtes n'ont pas été modifiés depuis 2022.

Elle explique que les demandes de locations pour l'année 2027 vont commencer et propose de discuter des évolutions tarifaires.

Le Conseil décide de ne pas augmenter les tarifs de la salle des fêtes pour 2027 et les synthétise ainsi :

Salle municipale (hors cuisine) :

- Association Bussacaise à but non lucratif :
 - Foyer Rural : Gratuit
 - Autres associations bussacaises : 2 locations gratuites par an, 3^{ème} location : ½ tarif bussacais

	Journée en semaine	Forfait week-end
- Particuliers bussacais	100	150
- Associations extérieures à but non lucratif :	100	150
- Particuliers extérieurs à la Commune	200	300
- Toutes associations à but lucratif ou entreprises	300	475

La consommation électrique est facturée à tous les locataires au tarif en vigueur au moment de la location.

Cuisine :

	Bussacais et associations extérieures à but non lucratif	Particuliers extérieurs à la Commune, toute association à but lucratif, entreprise
Journée complète	45 €	80 €
Week-end	60 €	105 €

Les associations à but non lucratif peuvent louer la salle municipale pour une activité ponctuelle en semaine (hors cuisine) au tarif de 50 € la ½ journée, pour la soirée 30 €.

Vaisselle :

- jusqu'à 50 personnes :	25 €
- 51 à 100 personnes :	50 €
- au-delà de 100 personnes :	100 €

Location de mobilier hors salle municipale :

- chaise :	0,50 € pièce
- table :	3,00 € pièce
- banc :	1,00 € pièce

Ont voté pour :	15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
-----------------	----	----------------	---------------------

8 - Prolongation de la convention d'adhésion au service de Conseil Energie Patrimoine (CEP) avec la Communauté d'agglomération de Saintes

En 2023, la commune a signé une convention avec la communauté d'agglomération de Saintes pour le financement du service de Conseil en Energie Partagé (CEP), suite à l'arrêt du financement par l'Etat.

La convention ayant pris fin en décembre 2025, la CDA propose de renouveler cette convention pour continuer de bénéficier des services du conseil en énergie dans les mêmes conditions, soit une participation de la commune à hauteur d'un euro par habitant par an.

Monsieur le maire rappelle que la commune travaille actuellement avec ce service notamment sur le projet de photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Le conseil approuve le renouvellement de cette convention.

Ont voté pour :	15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
-----------------	----	----------------	---------------------

9 - Motion du SDEER

Le SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural) a sollicité les communes afin d'obtenir leur soutien face au projet de l'Etat de faire des Conseils départementaux les « chefs de files des réseaux de proximité » notamment en matière de distribution de gaz et d'électricité.

Pour des raisons de technicité, de proximité et d'efficacité, depuis le début de l'électrification, les élus ont toujours estimé qu'il était préférable que la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et en particulier la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux à basse tension situées sur le territoire des communes rurales, soit assurée par le bloc communal. En Charente maritime, le SDEER assume cette mission depuis 1949.

Le SDEER alerte sur les conséquences probables de ces modifications.

Le conseil approuve la motion présentée par le SDEER et en informera le 1^{er} Ministre.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

10 - Présentation du dispositif ECODIGO

La société Ecodigo est courtier en énergie ; elle propose notamment aux particuliers d'adhérer à un groupement de commande en matière d'énergie.

La communauté d'agglomération de Saintes demande l'aval des communes pour que cette société puisse démarcher les particuliers sur le territoire de la commune.

Sur le principe, le conseil n'y est pas opposé mais souhaiterait avoir plus d'information pour plus de transparence.

11 - Questions diverses

- TVLH : le maire informe le conseil que la loi de finance 2026 permet aux communes de taxer les logements vacants. Pour ce faire, une délibération devra être prise avant le 1^{er} octobre 2026. Une information complète sera transmise aux élus afin que ce point traité lors du prochain conseil municipal.
- France volontaire : le maire informe le conseil de la sollicitation de la Mission locale de Saintes au sujet du dispositif France volontaires. Celui-ci permet des échanges avec des pays étrangers à destination des jeunes. En accord avec d'autres communes de la CDA de Saintes, un volontaire pourrait être accueilli pour mener des missions à destination de la population dans le domaine de la citoyenneté ou de l'environnement.
- Am stram graines : La commune de Bussac a répondu à un appel à manifestation d'intérêt lancé par le CAUE 17 (conseil en architecture urbanisme environnement) pour la végétalisation des cours d'école. Un dossier a été déposé auprès du CAUE et la commune fait partie des 4 communes retenues pour bénéficier de l'accompagnement de ce dispositif.

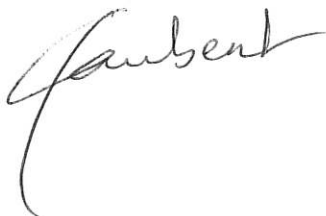
- Aménagement du chemin des Chaumes : dans le cadre du projet d'aménagement du chemin des Chaumes visant à sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes, un bureau d'études a été retenu pour travailler à une esquisse du projet. Une première réunion de travail s'est tenue en mairie pour définir le cadre et les objectifs de la mission. Différentes propositions seront faites à la rentrée.
- Monsieur Douhaud fait état d'un certain nombre de parcelles situées à proximité des habitations et qui ne sont pas entretenues générant un risque d'incendie en cette période de canicule. Une information à destination des propriétaires est envisagée afin de les rappeler à leurs obligations.

12 - Actualités de la Communauté d'agglomération Saintes-Grandes Rives

- Monsieur Destreguil fait un retour de la réunion sur le PLUi qui s'est tenue le 23 juin dernier. Cette réunion avait pour objectifs de présenter aux nouveaux élus municipaux les contours et le calendrier de ce dossier.

Le maire clôt les débats et lève la séance à 20h30.

Le secrétaire de séance,
Claire GAUBERT



Le maire,
Jean-Luc MARCHAIS

